

Décision

Générale

colonial

## Décision n° 588 chargeant M. Pau (Gabriel) de l'expédition des affaires courantes du cercle de Djibouti.

n° 588

Ministère  
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication  
1 juin 1950

Numéro JO  
n° 6 du 30/06/1950

Date du numéro  
30 juin 1950

### VISAS

**Vu** l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

**Vu** la décision n° 1076 du 30 septembre 1949 nommant M. Kouliand (iMaurice), administrateur de 21 classe des colonies, commandant du cercle de Djibouti

**Vu** la décision n° 1576 du 30 septembre 1949 par laquelle M. Pau. (Gabriel), administrateur adjoint de 1er classe des colonies, reprend ses fonctions d'adjoint au commandant de cercle de Djibouti

**Vu** la décision n° 504 du 8 mai 1950, accordant un congé administratif de six mois à M. Rouland (Maurice), administrateur de 2e classe des colonies pour en jouir en France.

### TEXTE INTÉGRAL

Art. 1, — M. Pau (Gabriel), administrateur adjoint de 1er classe des colonies, adjoint au commandant de cercle de Djibouti, est chargé provisoirement de l'expédition des affaires courantes du cercle de Djibouti, pour compter du 1er juin 1950, en remplacement de M. Rouland (Maurice), titulaire d'un congé administratif.

#### Art. 2

M. Pau (Gabriel) est, pour compter de la même date, chargé des fonctions d'officier d'état civil dans le ressort du cercle de Djibouti.

#### Art. 3

— La présente décision sera enregistrée, publiée et communiquée par tout où besoin sera.

**Le Gouverneur, N. SADOUL.**